

# Qu'est-ce qu'une «bulle sociale» défendue par Olivier Véran, qui veut réduire nos contacts à 6 personnes ?

**FOCUS** - Outre la mise en place d'un couvre-feu, Emmanuel Macron a encouragé les Français à respecter «la règle des six personnes» dans le cadre privé.

Par **Stanislas Poyet**

Publié il y a 10 heures, mis à jour il y a 36 min



Les Français devront choisir quelques proches avec lesquels ils sont autorisés d'interagir sans masque ni distanciation. *Philippe LOPEZ / AFP*

Emmanuel Macron a annoncé de nouvelles mesures sanitaires afin de contenir la progression du virus. La situation sanitaire s'aggrave : la proportion de cas positifs sur l'ensemble des personnes testées atteint 11,8 %, tandis que l'incidence hebdomadaire dépasse les 165

cas pour 100.000 habitants. Le président de la République a demandé aux Français de respecter une *«règle de six au maximum pour notre vie personnelle»* et d'être *«au maximum [...] six à table»*.

Pour freiner la propagation du virus, le gouvernement et Olivier Véran, ministre de la Santé, recommandent également aux Français de s'imposer une «bulle sociale», soit une sélection limitée de personnes avec lesquels ils peuvent interagir.

Les Français devraient choisir quelques proches avec lesquels ils sont autorisés d'interagir sans masque ni distanciation, une «liste» qui relève de la responsabilité personnelle. Ils devraient se contenter de ces quelques personnes choisies et s'interdire tout rassemblement, dîner et réunion avec d'autres personnes. D'autres interactions pourraient être toutefois possibles, notamment dans les transports, ou au travail, mais elles de manière limitée, et en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

**À VOIR AUSSI** - Un couvre-feu contre le Covid-19? «Tout est possible, rien n'est à exclure», assure Marlène Schiappa

Lorsque le gouvernement limitait à 10 les rassemblements privés, il s'était avéré impossible de contrôler le respect de ces règles. *«Il faut une autorisation par un juge pour rentrer dans un lieu privé. Il s'agit d'une perquisition. En cas de délit ou de crime flagrant et sous certaines conditions, un officier de Police Judiciaire peut néanmoins entrer dans le domicile»*, détaillait ainsi au *Figaro* Laurent Marrié, avocat.

## **Une solution adoptée un temps par les Belges**

Cette solution a déjà été adoptée par le gouvernement belge. À la sortie du confinement, les Belges devaient limiter leurs interactions à quatre personnes. Le gouvernement a étendu la bulle sociale à

quinze en juillet avant de la restreindre à nouveau, limitant les interactions autorisées à cinq personnes, dès le 29 juillet. Il l'a finalement abandonné le 24 septembre.

Seulement, la Belgique n'a pas vraiment tiré le bilan de cette stratégie. *«Il est très difficile de mesurer l'impact d'une mesure particulière sur l'ensemble de la courbe épidémique»*, expliquait ainsi le professeur Jean-Christophe Goffard, directeur du service de médecine interne à l'hôpital Erasme de Bruxelles, au micro de LCI. La bulle sociale a été imposée en même temps qu'une volée d'autres mesures. On ne peut donc mesurer l'efficacité de cette mesure indépendamment des autres mesures prises par le gouvernement.

À cette difficulté s'ajoute le manque d'adhésion des Belges. Sophie Wilmès, alors première ministre belge, le notait début septembre. *«Une des raisons [du manque d'adhésion], c'est la lassitude»*, déclarait-elle. Le 24 septembre, la «bulle sociale» était abandonnée en Belgique, faut de pouvoir la faire respecter.